

# Filière : Travaux Publics

## CAP Constructeur en ouvrages d'art

### Le métier

Le titulaire de ce diplôme travaille dans une entreprise de travaux publics effectuant des travaux neufs ou des travaux d'entretien et d'amélioration.

Il travaille surtout à la construction de grands ouvrages tels que les ponts, barrages, ouvrages de génie civil, centrales électriques, usines, réservoirs

...

Il peut aussi participer à la fabrication et à l'utilisation de moules pour éléments préfabriqués : poteaux, portes, dalles, panneaux de structure, escaliers, voussoirs.

Par ailleurs, il peut se voir confier :

- La fabrication et la mise en place des coffrages, du ferrailage et du béton,
- La mise en place, le cas échéant, des gaines et câbles de précontrainte,
- La conduite des opérations de décoffrage.

Il veille par exemple à la facilité de démontage et à la stabilité de l'ouvrage à l'extérieur, seul ou en équipe suivant la taille du chantier.



### Programme de formation

#### Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Sciences
- Travaux pratiques sciences
- Prévention Santé Environnement
- EPS

#### Enseignement professionnel :

- Technique / Pratique
- Dessin
- Lecture de plan
- Atelier

### Condition admission

- Sortie d'une classe de 3<sup>ème</sup> de collège

#### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

### Poursuites d'études \*

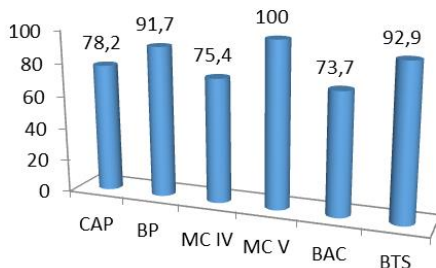
- CAP Constructeur de routes
- CAP Constructeur en canalisations des TP
- CAP Conducteur d'engins : TP et carrières
- BAC PRO Travaux Publics

\* Au CFA BTP 57





## Les résultats aux examens 2016 en %



## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

**80 %** de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.  
**86%** de réussite aux examens 2016

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*.  
**BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ  
57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

